



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 6

Objet : Détermination et affectation du résultat du budget annexe « Extension du Lotissement Lamarraque » de l'exercice 2022

Le 31 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Dominique COUTIERE
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Boris VALLAUD

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- M. Philippe LATRY
- M. François HUBERT

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- M. Jean-Yves ARRESTAT
- M. Patrick ROUSSARIE

Avaient donné procuration :

- Mme Magali VALIORGUE à M. Boris VALLAUD
- Mme Patricia BEAUMONT à M. Cyril GAYSSOT
- M. Stéphane BARLAUD à M. Philippe LATRY

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Agathe BOURRETERE
- M. Frédéric DUTIN
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE
- M. Nicolas LAFON

Etaient également présents :

- M. Didier MARCIAL, Directeur Général des Services de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif du budget annexe « Extension du Lotissement Lamarraque » de l'exercice 2022, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • un résultat déficitaire de fonctionnement de | 687,42 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • un excédent de la section d'investissement de | 489 641,45 € |

CONSIDERANT qu'il n'y pas de besoin net de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de procéder aux écritures suivantes, pour le budget annexe « Extension du Lotissement Lamarraque », comme suit :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 001 – Résultat investissement reporté | 489 641,45 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement reporté | 687,42 € |

Le Président du Syndicat Mixte,

Dominique COUTIERE